

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Convention "égalité réelle" du Parti Socialiste

Pas d'égalité sans recul du chômage de masse et pas de recul du chômage de masse sans réduction du temps de travail

Date de mise en ligne : samedi 13 novembre 2010

- Politique - Au Parti Socialiste -

Description :

Une véritable politique économique ayant pour but de créer des emplois et nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour faire reculer le chômage de masse. Elle doit s'accompagner d'une politique opiniâtre de réduction du temps de travail légal hebdomadaire et du refus de toute augmentation du temps de travail sur la durée d'une vie.

Démocratie & Socialisme

Une véritable politique économique ayant pour but de créer des emplois et nécessaire mais elle n'est pas suffisante pour faire reculer le chômage de masse. Elle doit s'accompagner d'une politique opiniâtre de réduction du temps de travail légal hebdomadaire et du refus de toute augmentation du temps de travail sur la durée d'une vie.

Certes, la création d'emplois dépend, à court terme, de l'évolution de la croissance et donc de la politique économique. Il suffit pour cela de constater les effets de la récession de 2008 puis de la stagnation actuelle de la croissance sur le chômage dans notre pays. Mais la croissance est le fruit de l'augmentation de la productivité du travail et, à moyen et long terme, la croissance ne suffit pas pour créer des emplois durables, des emplois qui ne disparaissent pas au moindre retournement de la conjoncture économique. .

L'augmentation de la productivité horaire du travail tend, en effet, à annuler les effets bénéfiques de la croissance sur l'emploi puisqu'il faut moins de salariés pour une production identique. Et, si l'on s'en tient à la seule augmentation de la croissance, lorsque la population active (les personnes en âges de travailler) augmente, le chômage augmente, lui-aussi. Entre 1974 et 1984, la croissance a chuté (par rapport à la période précédente dite des « trente glorieuses » où elle s'élevait à plus de 5,4 % par an en moyenne) à 2,2 % par an. La productivité horaire reculait, elle-aussi, mais beaucoup moins rapidement, de 5,7 % durant la période précédente à 3,3 % par an. C'est ce décalage entre l'évolution de la croissance et celle de la productivité du travail qui explique la montée du taux de chômage et le franchissement d'un seuil de 9 % de demandeurs d'emploi autour duquel notre pays n'a cessé, depuis, d'osciller.

Au début du XXe siècle l'horaire légal de travail dépassait 70 heures. Il était de 35 heures, à la fin du même siècle. C'est cette diminution extraordinaire mais continue du temps de travail qui explique que le chômage ait pu être longtemps jugulé et s'est retrouvé (entre 1945-1975) à la limite du plein-emploi. Imaginons ce qu'il en serait, aujourd'hui, du chômage dans notre pays si le temps de travail était resté à 70 heures par semaine...

Sur les 2,7 millions d'emplois créés entre 1978 et 2007, 64 % l'ont été sur la période 1997-2001. 500 000 d'entre eux ont été directement le fruit de la diminution du temps de travail légal à 35 heures par semaine. C'est le cercle vertueux engagé par la combinaison de la croissance, de la hausse des salaires et de la réduction du temps de travail qui explique, au total, cette poussée extraordinaire de créations d'emplois. Et ce n'étaient pas n'importe quels emplois mais des emplois pérennes qui ont résisté au retournement conjoncturel.

Rappelons-nous, qu'à ce moment là, pendant le gouvernement de Lionel Jospin, la perspective du plein-emploi était devenue une perspective crédible pour des dizaines de millions de personnes. Notre pays devrait donc tirer toutes les leçons de cette période. Tirer également les leçons du « travailler plus » de Nicolas Sarkozy qui a démontré toute sa nocivité en termes d'emplois en rendant les heures supplémentaires moins onéreuses que l'embauche.

Pour combattre efficacement et durablement le chômage, il est donc indispensable de réduire le temps de travail. Le réduire sur la semaine en amenant le temps de travail réel au plus près de la durée hebdomadaire légale de 35 heures. En refusant, aussi, de reprendre de la main droite ce que l'on aurait accordé de la main gauche en rallongeant la durée de travail sur toute une vie. Cela signifie refuser le report de l'âge légal de 60 à 62 ans et celui du taux plein de 65 à 67 ans. Cela signifie également refuser l'augmentation de la durée de cotisation programmée par la loi Fillon. Pour un salarié commençant à travailler à 20 ans, l'allongement de la durée de cotisations à 42 annuités signifierait, en effet, une retraite à taux plein à 62 ans ou (sous l'effet de la « décote ») une baisse importante du montant de sa retraite si le salarié la prenait à 60 ans.

La question du chômage est déterminante pour prendre à la racine les inégalités qui minent notre société. Le

nombre de chômeurs est l'indicateur le plus fiable de la réalité du rapport de forces entre le salariat et le capital. Si le patronat a pu imposer aux salariés des emplois précaires, des emplois « en pointillé », la stagnation des salaires, le management par le stress, la privatisation rampante de l'assurance-maladie (avec l'ascension des complémentaires privées) et de la retraite (avec l'ascension plus modeste des fonds de pension) c'est bien parce que le poids du chômage de masse, la peur de perdre son emploi alors que « 100 chômeurs attendent à la porte pour prendre votre place » diminue les capacités de réaction du salariat.

Établir durablement l'égalité passe donc, en priorité, par le recul du chômage et la réduction du temps de travail.

Jean-Jacques Chavigné